



## RÈGLEMENT du Jeu « Undiz Pinata Fortune »

### 1. SOCIETE ORGANISATRICE

UNDIZ, société par actions simplifiée inscrite au RCS de Nanterre sous le n° B 478 356 116, dont le siège social est 6, rue Castérès - 92110 CLICHY - FRANCE (ci-après la « Société Organisatrice ») organise du 11 au 31 juillet 2019, un jeu intitulé « Undiz Pinata Fortune » (ci-après « le Jeu »), accessible sur la page <https://pinata.undiz.com>

### 2. PRINCIPE ET PARTICIPATION AU JEU

#### 2.1. Principe

La participation au Jeu est ouverte à toute personne physique majeure, résidant en France Métropolitaine ou dans les DROM-COM, titulaire d'une adresse email, à l'exception des membres permanents ou occasionnels de la Société Organisatrice, ses fournisseurs et quiconque ayant eu un contact professionnel avec la Société Organisatrice pour cette opération (ci-après le « Participant »).

Afin de prendre part au Jeu « Undiz Pinata Fortune », tout Participant est invité entre les 11 et 31 juillet 2019, à se connecter sur <https://pinata.undiz.com> et à remplir un formulaire avec ses informations personnelles.

Il devra lire et accepter le règlement du Jeu pour pouvoir y participer.

Une fois le règlement validé, une pinata apparaît sur l'écran : il faut cliquer dessus le plus possible dans un laps de temps donné jusqu'à ce qu'elle se casse.

Elle libère alors une prédiction personnalisée et permet au participant d'être inscrit d'office à un tirage au sort, qui devra permettre à 9 Participants sélectionnés de gagner chacun, une e-carte cadeau UNDIZ.

#### 2.2. Conditions de participation

Durant toute la période du Jeu, les Participants sont invités à compléter un formulaire sur <https://pinata.undiz.com> avant de voir apparaître la pinata.

Chaque Participant pourra prendre part au Jeu de la pinata à plusieurs reprises afin d'obtenir la prédiction personnalisée mais il ne sera inscrit qu'une seule fois pour le tirage au sort final.



Si les coordonnées renseignées par les Participants sont inexploitables (incomplètes, erronées...), ceux-ci ne pourront être informés de leur gain et perdront le bénéfice de la dotation.

Le fait de s'inscrire sous une fausse identité ou de communiquer de fausses informations ou encore de s'inscrire sous plusieurs identités, entraînera l'annulation de la participation. De plus, les participations au Jeu seront annulées si elles sont incomplètes, erronées, contrefaites ou réalisées de manière contrevenante au présent règlement.

Dans le cas où un Participant serait tiré au sort, celui-ci sera alors contacté par email par la Société Organisatrice et devra communiquer le cas échéant, des informations complémentaires le concernant.

### **3. LA DOTATION**

Le tirage au sort aura lieu dans les 7 jours suivant la fin du Jeu.

Les 9 Participants tirés au sort remporteront chacun, une e-carte cadeau UNDIZ :

1 participant choisi aléatoirement gagnera une e-carte cadeau de 300€

3 participants choisis aléatoirement gagneront une e-carte cadeau de 100€

5 participants choisis aléatoirement gagneront une e-carte cadeau de 50€

Les modalités d'utilisation seront communiquées au moment de la remise des dites cartes.

En cas de désistement d'un des gagnants, un nouveau Participant sera tiré au sort.

En cas de force majeure ou si des circonstances l'exigent, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer les dotations gagnées par une autre de nature et de valeur équivalente.

Un gagnant ne pourra prétendre obtenir la contre-valeur en espèces d'une dotation gagnée ou demander son échange contre d'autres biens et services quand bien même il déciderait de la refuser ou d'annuler sa participation au Jeu.

### **4 - GAGNANT**

La Société Organisatrice avertira les gagnants par email dans les 7 jours suivant le tirage au sort.

Les gagnants devront le cas échéant communiquer des informations les concernant afin de pouvoir recevoir les e-cartes cadeaux UNDIZ.

La responsabilité de la Société Organisatrice ne peut être engagée dans les cas où, pour des raisons indépendantes de sa volonté, les mails destinés aux gagnants étaient égarés ou n'arrivaient pas à destination.

Si les coordonnées des gagnants sont inexploitables (incomplètes, erronées...), ces derniers perdront le bénéfice de leur dotation.



Dans ce cas, un nouveau formulaire sera tiré au sort et désignera un nouveau gagnant.

## 5. PROPRIETE INTELLECTUELLE

La participation à ce Jeu implique, au profit de la Société Organisatrice, l'autorisation de publier sur tous supports et médias présents et futurs et dans toute manifestation publicitaire promotionnelle liée au Jeu, le nom des gagnants sans que cette utilisation ne puisse donner droit au paiement d'indemnités quelconques autres que les dotations prévues.

## 6. INFORMATIQUES ET LIBERTES

Les noms et coordonnées des Participants sont susceptibles de faire l'objet d'un traitement informatique.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 en date du 27 avril 2016 relatif à la protection des données personnelles, les Participants disposent à tout moment d'un droit d'accès, de rectification, de suppression des informations personnelles les concernant, ainsi que la possibilité de s'opposer au traitement de ces données.

Pour cela, il leur suffit d'en faire la demande, en précisant leurs coordonnées et en transmettant une copie de leur pièce d'identité, par email [privacy@undiz.com](mailto:privacy@undiz.com).

Pour en savoir plus sur le traitement de leurs données personnelles, les Participants sont invités à se référer à la [Charte de Confidentialité](#) disponible sur le site [www.undiz.com](http://www.undiz.com).

## 7. REMBOURSEMENT

Les frais de participation seront remboursés sur simple demande écrite à UNDIZ – Jeu « Undiz Pinata Fortune », 6 rue Castérès – 92110 Clichy. Aucune demande de remboursement adressée par courrier électronique ne sera prise en compte.

Toute demande de remboursement devra être envoyée dans les 48 heures suivant la participation et comporter, dès leur disponibilité, les documents exigés sur la base suivante :  
pour la participation, le montant forfaitaire du remboursement sera de 0.61€ correspondant aux frais de communication occasionnés pour participer au Jeu.

Afin de bénéficier dudit remboursement, chaque Participant devra joindre à sa demande :

- son nom, son prénom, son adresse postale et son adresse électronique;
- une photocopie de sa carte d'identité;
- la date et l'heure de sa participation;
- dès sa disponibilité, une photocopie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique et/ou du fournisseur d'accès. Cette photocopie fera office de justificatif de domicile.

Etant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès à Internet sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour tout Participant de se connecter à Internet et de participer au Jeu, ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

De même, les frais d'affranchissement liés à la demande de remboursement des frais stipulés ci-dessus pourront également faire l'objet d'un remboursement sur la base du tarif lent. Cette demande devra être indiquée expressément.

## 8. EXCLUSION DE RESPONSABILITE

La responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être encourue si une personne :

- subissait une panne technique quelconque (état de la ligne, panne électrique, incident serveur, déconnexion accidentelle...),
- fournissait des coordonnées inexactes ou incomplètes ne permettant pas de l'informer de son gain.

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites des technologies utilisées par l'Internet et les technologies qui y sont liées, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

En conséquence, la Société Organisatrice ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable, sans que cette liste soit limitative :

- du contenu des services consultés sur Internet et de manière générale, de toutes informations et/ou données diffusées sur les services consultés sur ledit site ;
- de la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet ;
- de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement/fonctionnement du Jeu ;
- de défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ;
- de perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée ;
- des problèmes d'acheminement ;
- du fonctionnement de tout logiciel ;
- des conséquences de tout virus, bug informatique, anomalie, défaillance technique ;
- de tout dommage causé à l'ordinateur ou au téléphone portable d'un Participant ;
- de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un Participant.

Il est précisé que la Société Organisatrice ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, d'une suspension ou de la fin du Jeu, et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au site <https://pinata.undiz.com>

Il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte.



La connexion au site <https://pinata.undiz.com> et la participation au Jeu de toute personne se fait sous son entière responsabilité.

La Société Organisatrice ne peut être tenue pour responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le Jeu est partiellement ou totalement modifié, reporté ou annulé. Aucune indemnisation ne pourra être réclamée à ce titre.

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et technique du Jeu est perturbé par un virus, bug informatique, intervention humaine non-autorisée ou toute autre cause échappant à la Société Organisatrice, celle-ci se réserve le droit de l'interrompre.

## **9. ACCESSIBILITE DU REGLEMENT DE JEU**

Le règlement du présent Jeu est adressé à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande auprès d'UNDIZ à l'adresse suivante : 6 rue Castérès – 92110 CLICHY.

Il sera également disponible sur le site <https://pinata.undiz.com>

## **10. CONVENTION DE PREUVE**

La Société Organisatrice peut se prévaloir, notamment aux fins de preuve, de tout acte, fait ou omission, des programmes, données, fichiers, enregistrements, opérations et autres éléments (tel que des rapports de suivi ou autres états) établis, reçus ou conservés directement ou indirectement par la Société Organisatrice, notamment dans ses systèmes d'information, en rapport avec le Jeu.

Les Participants s'engagent à ne pas contester la recevabilité, la validité ou la force probante des éléments précités, sur le fondement de quelque disposition légale que ce soit et qui spécifierait que certains documents doivent être écrits ou signés par les parties pour constituer une preuve.

Ainsi, les éléments considérés constituent des preuves utiles recevables, valables et opposables entre les parties de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document établi, reçu ou conservé par écrit.

## **11. ACCEPTATION**

La participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière des modalités énoncées dans le présent règlement.

## **12. ANNULATION, PROROGATION**

La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler, de modifier, d'écourter, de proroger partiellement ou en totalité la présente opération si les circonstances l'y obligent sans avoir à justifier cette décision et ce, sans être tenue à indemnité.



### **13. LOI APPLICABLE**

Il est expressément convenu que la loi ayant vocation à s'appliquer est la loi Française. Tout différend relèvera de la compétence des Tribunaux de Paris.

\*\*\*\*\*